

CONDITIONS D'ADHÉSION ENTREPRISES, INTERMITTENTS ET RETRAITÉS

L'adhésion est proposée aux salariés, intermittents, gérants salariés et retraités des entreprises membres de l'Entraide du Cinéma. **Les entreprises doivent être à jour de leurs cotisations au moment de l'inscription du salarié/intermittent/retraité.**

Les adhésions sont possibles en ligne sur l'Espace Adhérents :
espace-adherents.lentraide.fr

SALARIÉS

- L'employeur doit être membre de l'Entraide du Cinéma et à jour de ses cotisations.

GÉRANTS NON SALARIÉ

- Son entreprise doit être membre de l'Entraide du Cinéma et à jour de ses cotisations.
- Le gérant non-salarié doit s'acquitter d'une cotisation forfaitaire de 150 € par an.

INTERMITTENTS

- Les intermittents doivent justifier de leur statut d'intermittent du spectacle.
- Le ou les employeurs doivent être membres de l'Entraide du Cinéma et à jour de leurs cotisations.

RETRAITÉS

- Leur dernier employeur doit être membre de l'Entraide du Cinéma, à jour de cotisation à la date d'inscription.
- Le salarié retraité doit s'acquitter d'une cotisation forfaitaire de 30 € par an.

- *L'intermittent retraité et les bénévoles ne peuvent pas adhérer à l'Entraide.*

